

Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) - Avance de trésorerie à l'Association de Gestion - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) de Besançon bénéficie du Fonds Social Européen (FSE) qui apporte un financement complémentaire aux structures d'insertion et organismes de formation d'un montant total de 11 MF pour la durée du plan local, soit une moyenne de 2,5 MF par année.

En contrepartie, le FSE exige que soient identifiés les financements apportés pour ces mêmes structures par les Collectivités Territoriales : Ville, Département et Région, pour les actions s'adressant directement et strictement à des bénéficiaires du PLIE (ces derniers doivent être nominativement recensés et répondre aux critères d'accès au dispositif).

Pour l'année 1995, le PLIE de Besançon a sollicité une subvention de 2 358 396 F auprès du FSE.

Les modalités de versement de ces fonds prévues par la convention signée avec l'Etat sont les suivantes :

- 50 % au démarrage de l'action,
- 30 % sur présentation d'un rapport intermédiaire,
- 20 % sur présentation d'un rapport de réalisation détaillé et définitif.

Or, le premier acompte de subvention, d'un montant de 1 179 198 F, concernant les actions prévues pour l'année 1995, n'a été versé à l'association du PLIE que le 15 janvier 1996.

Cependant le PLIE a dû, sous peine de perdre les financements européens, engager dès 1995 la totalité de l'enveloppe annuelle, soit 2 358 396 F.

C'est ainsi qu'en 1995, les partenaires ont permis la mise en place des actions prévues et cela sans percevoir de financement sur l'exercice concerné, ce qui, pour certains, a pu menacer un équilibre financier déjà fragile.

Afin de pallier le décalage systématique d'environ un an dans le versement des fonds européens et de respecter les engagements conventionnels pris avec les partenaires (reprenant l'engagement de l'Etat en matière de financement rappelé ci-dessus), le Conseil Municipal est appelé à accorder à l'association gestionnaire du PLIE une avance de trésorerie d'un montant de 1 500 000 F qui serait consentie pour une durée d'un an sans intérêts qui prendra fin au 31/12/1996, dont les modalités de versement et de remboursement sont inscrites dans la convention passée entre la Ville et l'Association PLIE.

Elle pourrait être renouvelée, par tranche annuelle, sans que la durée globale ne puisse excéder la période pendant laquelle le financement européen est assuré.

Pour le règlement de cette opération et afin de faciliter la gestion de cette avance, il conviendra de passer les mouvements tant en matière de dépenses qu'en matière de recettes sur un compte hors budget tenu par le Trésorier Principal Municipal.

Le rattachement budgétaire interviendra obligatoirement avant le 31 décembre de l'année, sur les comptes de dépenses et de recettes, ouverts au 910/274.96036.20200 - Prêt au PLIE et 913/274.96036.20200 - Remboursement du prêt consenti au PLIE.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,

- ouvrir en dépenses et recettes les crédits nécessaires au versement et au remboursement de l'avance, qui seront repris au budget supplémentaire 1996, soit :

* en dépenses, 1 500 000 F au 910/274. 96036.20200,

* en recettes, 1 500 000 F au 913/274. 96036.20200.

Mme DUFAY : Si l'enjeu n'était pas aussi important, à savoir non seulement la lutte contre l'exclusion mais aussi la synergie de tous les organismes sur Besançon qui travaillent dans le sens de cette lutte, je n'interviendrais pas. On sait que les fonds d'Etat sont versés toujours avec beaucoup de retard donc on peut imaginer ce qu'il en est pour les fonds européens.

Mais ce que je ne comprends pas et que je trouve tout à fait inadmissible, c'est qu'on ait pu travailler avec des organismes qui ont monté des projets, qui les ont concrétisés et que pendant toute une année on ne puisse pas les subventionner puisqu'on ne reçoit pas les fonds européens. Donc quelles dispositions prend-on pour que ceci ne se reproduise pas l'année prochaine ? Parce qu'il y va de la crédibilité d'un outil qui est absolument indispensable dans la lutte contre l'exclusion. J'ai quand même du mal à comprendre qu'il faille plus d'un an et demi pour que des fonds européens nous parviennent et que l'on puisse continuer à être crédible auprès des organismes à qui on fait avancer un certain nombre de financements.

Ce que je souhaiterais, c'est qu'on puisse me dire quelles démarches nous engageons pour que cet état de fait ne se reproduise pas.

M. JACQUEMIN : Serait-il possible, Monsieur le Maire, de faire une note d'évaluation de la procédure PLIE, la manière dont elle se déroule et ses effets pour le débat du 20 mai car je pense que cela doit tout de même faire partie de la discussion.

M. LE MAIRE : Ce sera fait, Monsieur le Député.

M. NUNINGER : Juste quelques mots pour répondre aux deux interventions qui viennent d'être faites. Tout d'abord, je dois remercier et féliciter l'équipe réduite qui travaille au PLIE, trois personnes qui travaillent sur le PLIE depuis 14 - 15 mois qui ont mis en place une philosophie qui avait été adoptée par le Conseil Municipal à la majorité il y a quelques mois.

Effectivement, il faut le faire fonctionner ce PLIE et il faut les moyens. Du FSE, c'est bien connu, les financements sont longs à venir en raison des procédures de contrôle qui sont en place et auxquelles on ne peut pas échapper. Alors il est évident puisqu'il s'agit d'un PLIE Besançon, que la volonté manifeste et politique de la Municipalité doit être présente, réelle. C'est pourquoi nous l'avons sollicitée pour une avance de trésorerie remboursable de 1 500 000 F. Je pense que la politique de la Ville ne passe pas que par le bâti comme on semble le croire. Et dans les années futures, on parlera sans doute un peu moins du bâti partout en France et plus du domaine social, c'est-à-dire de la prise en compte des gens qui sont en très grande difficulté, RMistes, chômeurs longue durée..

Pour ce qui concerne la Ville de Besançon, cela a représenté pour 1995, 2 288 948 F, ce qui est quand même considérable. C'est manifestement un soutien énorme aux gens en grande difficulté et c'est bien de ceux-là dont il faut s'occuper, me semble-t-il. Pour le PLIE, je crois que tout est fait pour que cela fonctionne. Quant aux procédures, elles resteront longues et nous solliciterons invariablement la ville, à chaque fois que nous en aurons besoin.

Je voudrais préciser à cette occasion que le Département apporte son aide et contribue tout de même au fonctionnement du PLIE Besançon. Pour ce qui concerne la Région, elle participe à hauteur de 140 000 F. Je vous donne quelques grands chiffres : 2 288 000 F pour la Ville de Besançon, 932 000 F pour le Département, 140 000 F pour ce qui concerne la Région. Les chiffres sont éloquentes et parlent d'eux-mêmes.

Pour ce qui concerne l'intervention de M. JACQUEMIN, il est prévu de faire une évaluation ; une étude sera lancée à cette fin sur deux ou trois mois qui abondera ou non nos propositions.

M. LE MAIRE : Cela sera-t-il prêt pour le 20 mai ?

M. NUNINGER : Ce sera prêt pour cette date.

M. LE MAIRE : Merci.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité -MM. Robert SCHWINT, Jean-Louis FOUSSERET et William NUNINGER ne prennent pas part au vote- adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 29 mars 1996.